



Le DECISIPH, et après?

Ce dernier numéro de la Newsletter du DECISIPH, double numéro pour l'occasion, revient sur les activités mises en œuvre par le projet, depuis ses débuts en 2008, et les avancées pour le respect des droits des personnes handicapées et la mise en place de politiques publiques inclusives en Afrique de l'Ouest.

Un focus sur chacun des huit pays couverts par le projet permet de faire un bilan du projet, mais aussi d'aborder les perspectives et défis à venir.

L'évaluation externe du projet réalisée en juillet 2013 a permis de faire un état des lieux et de faire ressortir un certain nombre de recommandations, telles que le développement de la thématique du genre et du handicap dans sa diversité au sein des organisations de personnes handicapées et le renforcement des liens entre organisations de personnes handicapées et organisations de la société civile. Dans chacun des huit pays, des ateliers de restitution ont été organisés par les équipes de Handicap International avec l'ensemble des partenaires du DECISIPH afin de réfléchir à l'« après DECISIPH » et notamment de la poursuite des activités de plaidoyer et de sensibilisation mises en œuvre par les acteurs formés dans le cadre du projet tels que les formateurs nationaux ou experts en Développement Local Inclusif (DLI) dans les pays.

La Fédération Ouest Africaine des Personnes Handicapées (FOAPH) est aussi à l'honneur dans ce numéro. Via le projet DECISIPH, Handicap International a soutenu la redynamisation de cet acteur incontournable en Afrique de l'Ouest.

Dans cette logique, le transfert du Portail Régional Ouest Africain sur les Droits et l'Inclusion des Personnes Handicapées (PROADIPH) à la FOAPH est en cours. Pour permettre une pleine appropriation par la FOAPH et ses membres, les 16 fédérations de la sous-région, les administrateurs du portail se sont réunis à Dakar en Novembre 2013 pour définir une stratégie, des objectifs et des mécanismes d'animation. Le portail PROADIPH doit ainsi devenir un outil d'information et de communication pour la FOAPH et les OPH, avec une audience dans la région et au-delà.

Dans le même sens, un atelier d'échanges a eu lieu entre la FOAPH et Handicap International en Octobre 2013 au Sénégal. Les deux partenaires souhaitent continuer à travailler ensemble et faire valoir leur complémentarité pour travailler avec les organisations et institutions aux niveaux régional et international. Ils ont pour un objectif commun le développement de politiques inclusives en Afrique de l'Ouest garantissant la participation des personnes vulnérables, en particulier des personnes handicapées, aux processus de développement locaux et l'accès aux services pour tous, et s'inscrivent ainsi en pleine actualité.

En effet, dans le contexte de définition du cadre de développement qui doit succéder aux objectifs du millénaire après 2015 et sous l'égide des Nations Unies, les différents acteurs s'accordent aujourd'hui sur l'objectif de mieux prendre en compte les populations marginalisées et en particulier les personnes handicapées.

Actualités du DECISIPH



Rencontre avec la FOAPH

DECISIPH a rencontré les membres de la FOAPH. Interview

[Lire page 2](#)

Dans les pays...

Bilan du DECISIPH dans les pays et focus sur les perspectives et défis à venir

[Lire page 3](#)

Nouvelles de la Convention



[Lire page 8](#)

Rencontre avec la FOAPH

Interview des membres du bureau de la FOAPH, réalisée à Dakar, Sénégal, le vendredi 11 octobre 2013 : **Idriss Maiga**, Président; **Moctar Ba**, Vice-président; **Oumarou Sidlo**, Expert technique, membre de la FNPH; **Yatma Fall**, Directeur exécutif



© J.-J. Bernard / Handicap International

FOAPH : 16 pays, 4 zones stratégiques

Zone 1 : Mali, Mauritanie, Sénégal, Guinée (Conakry).

Zone 2 : Ghana, Nigéria, Libéria, Sierra Léone, Gambie.

Zone 3 : Bénin, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Niger, Togo.

Zone 4 : Cap vert et Guinée Bissau

En 1980, les fédérations nationales des 15 pays de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Mauritanie se retrouvent au Togo et décident de se regrouper pour former la Fédération Ouest Africaine des Personnes Handicapées (FOAPH), avec pour objectif de renforcer, unifier, et porter la voix des personnes handicapées au niveau régional, pour leur inclusion dans les politiques et programmes de développement.

En juin 1989, la FOAPH est formellement reconnue par la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements des pays membres de la CEDEAO, qui lui accorde le statut de membre consultatif associé. La FOAPH est également membre fondateur de la Panafricaine des Personnes Handicapées (PANAPH) et membre de l'Organisation Mondiale des Personnes Handicapées (OMPH).

En 2012, les responsables des fédérations nationales, membres de la FOAPH, souhaitent redynamiser l'organisation. En décembre 2012, ils organisent une assemblée générale pour renouveler le bureau et la FOAPH est actuellement en pleine définition de son plan stratégique, avec le soutien de nombreux acteurs, tels que Handicap International, mais aussi IDA et CBM.

Cinq questions à la FOAPH

1) Comment définiriez-vous la FOAPH aujourd'hui ?

« Réseau sous régional, la FOAPH a pour objectif la promotion et la protection des personnes handicapées en Afrique de l'Ouest, conformément à la Convention des Nations Unies sur les Droits des Personnes Handicapées (CDPH).

La CDPH a été ratifiée par la plupart des Etats en Afrique de l'Ouest. Aujourd'hui, la question n'est plus pour les Etats, Institutions et organisations régionales et internationales de savoir si elles vont prendre en compte la thématique du handicap, mais plutôt comment elles vont le faire. L'expertise réside dans la FOAPH, et c'est en cela que nous nous donnons comme objectif d'aider les acteurs à rendre leurs politiques inclusives.

Pour cela, la FOAPH va implanter son bureau régional de développement et d'assistance technique (BREDAT) à Dakar, où les acteurs clés pour la sous-région sont présents. Pour mieux faire du plaidoyer et accompagner les acteurs, nous nous devons d'être à leurs côtés.

La FOAPH dispose nombreuses ressources dans la sous-région et l'organisation, avec ses fédérations nationales membres et organisations de personnes handicapées, nous permet d'être présent à tous les niveaux : auprès des personnes et autorités au niveau local, au niveau national auprès des gouvernements et au niveau régional auprès des institutions. Un réseau d'experts s'est constitué autour de thématiques bien précises telles que l'éducation, l'emploi, la santé, le genre ou la protection sociale et peut être mobilisé auprès des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. »

2) Quelle complémentarité voyez-vous entre les actions de la FOAPH et celles des fédérations nationales ?

« La FOAPH veut porter la voix des personnes handicapées et de leurs organisations au niveau régional. En complémentarité avec les actions menées au niveau national par les Fédérations et au niveau local par les organisations de personnes handicapées, la FOAPH va dialoguer avec les acteurs au niveau régional et international. Cette complémentarité permet de créer un mouvement d'ensemble pour aller vers l'inclusion.

La FOAPH se donne également pour objectif d'appuyer et de renforcer ses membres, les fédérations nationales, qui elles-mêmes apportent un appui aux organisations de personnes handicapées dans leurs pays. »

3) L'inclusion pour vous, c'est quoi ?

« L'inclusion doit devenir un réflexe pour les acteurs. La FOAPH se base sur une approche transversale de l'inclusion qui vise à la prise en compte des besoins des personnes handicapées à tous les niveaux -planification, mise en œuvre, suivi et évaluation- et dans tous les domaines du développement, en incitant les acteurs à prendre des mesures concrètes.

Pour aller dans ce sens, aux côtés de Handicap International et du projet APPEHL (Agir pour la Pleine Participation des Enfants Handicapés par l'Education), la FOAPH a dernièrement participé au Cluster Education Inter-ONG Afrique de l'Ouest en Centrale et pu rencontrer des acteurs clés en matière d'éducation.

En termes de coûts, en étant inclusif dès la conception d'un projet, tout le monde est pris en compte dès le départ. Les aménagements spécifiques devant être réalisés par la suite et les coûts supplémentaires engendrés sont ainsi évités.

Selon l'OMS, 15 % des personnes dans le monde vivent avec un handicap. Le monde a tout à gagner avec l'inclusion. Les objectifs de nos gouvernements sont d'atteindre les objectifs du millénaire. Les personnes handicapées représentent une grande partie de la population ; comment atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) sans prendre en compte les personnes handicapées ? Pour faire le développement, il faut l'Homme. »

4) Vous avez participé à la journée mondiale sur la réduction des risques de catastrophes et le handicap du 10 octobre 2013 à Dakar. Pouvez-vous revenir sur l'importance de l'inclusion dans la gestion des risques de catastrophe ?

« Dans la gestion des risques de catastrophes, l'inclusion permet de sauver des vies.

Les personnes handicapées ne doivent pas seulement être prises en compte dans les processus visant à réduire les risques de catastrophes, elles doivent pouvoir participer pleinement à toutes les étapes. Les acteurs étatiques et organisations internationales ont la volonté d'aller vers l'inclusion mais ne savent pas comment s'y prendre. La FOAPH est prête à les accompagner, apporter son expertise et sa connaissance des besoins des personnes handicapées.

Le thème 2013 de la Célébration de la Journée Internationale de Prévention des Catastrophes « Vivre avec le Handicap et les catastrophes » nous mets face à nos responsabilités. Responsabilités des Etats, conformément à l'article 11 de la convention, de la coopération internationale (article 32), mais aussi responsabilité des organisations de personnes handicapées.

Avec les échanges qui ont eu lieu lors de la journée, des débuts de solutions sont trouvés. Nous avons pu réaffirmer avec force notre disponibilité à mettre toute notre expérience au service des organisations sous régionales et nationales, à travers la FOAPH et les fédérations nationales membres, pour rendre inclusif les plans et programmes et assister les acteurs dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de leurs actions. »

5) Dans la perspective de la fin du projet régional DECISIPH, quel est le rôle de la FOAPH ?

« Le DECISIPH prend fin avec le cœur joyeux et une mission accomplie. Le projet a permis de renforcer les fédérations nationales et d'accompagner la redynamisation de la FOAPH qui était depuis plusieurs années inactive. Il a permis de nombreux échanges inter-pays entre les fédérations nationales, et surtout, il a permis aux personnes handicapées de s'affirmer avant tout comme étant détentrices de droits, conscientes de leur citoyenneté. Les activités menées dans le cadre du DECISIPH en deviennent d'autant plus pérennes.

Le projet DECISIPH a permis de développer de nombreux outils de plaidoyer, de renforcer l'expertise technique de la FOAPH et de ses membres. La FOAPH se donne pour objectif de continuer à renforcer et outiller les fédérations au niveau national, pour une action plus forte et plus structurée.

Avec le portail PROADIPH, nous allons continuer à promouvoir les échanges entre les fédérations membres et donner de l'information aux acteurs du développement au-delà du DECISIPH.

Plus forte et plus outillée, la FOAPH est aujourd'hui un acteur incontournable pour relever le défi de l'inclusion en Afrique de l'Ouest. »

Dans les pays...

Le DECISIPH dans les pays : bilan



© J-J. Bernard / Handicap International

Le projet DECISIPH est désormais dans sa dernière année, après 6 ans de fonctionnement au Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal, Sierra Leone, Togo et 3 ans pour le Bénin et le Liberia.

Avec les différentes activités mises en œuvre dans les pays, qu'il s'agisse de la production et la diffusion d'informations, du renforcement des compétences des Organisations de Personnes Handicapées (OPH) et des leaders, de la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de plaidoyer, de la mise en place d'une dynamique d'échanges d'informations et de l'engagement des acteurs du développement dans un processus de développement local inclusif, le projet DECISIPH a posé de solides bases pour une meilleure perception du handicap dans la société et pour la mise en place de politiques publiques inclusives en Afrique de l'Ouest. A quelques mois de la fin du projet, ce numéro est aussi l'occasion d'en faire le bilan dans les pays et de dresser les perspectives. Dans le même temps, cet exercice permet de mieux comprendre le projet et ses logiques complémentaires.

Libéria Etudes et collectes d'information, des prémices pour l'action

En 2005, le gouvernement libérien a approuvé une loi instituant la Commission Nationale du Handicap, une agence autonome créée pour la promotion des personnes handicapées et l'amélioration de leur bien-être. En complément de cette loi, le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) traite de questions affectant les personnes handicapées, avec un accent particulier relatif aux infrastructures et aux services de base.

Dans le cadre de l'élaboration de la cartographie des activités du projet DECISIPH, des observations et des interviews ont été réalisées, dont il est ressorti que, tant pour les personnes handicapées que pour les personnes valides, les objectifs du DSRP n'ont pas encore été pleinement atteints.

Afin de promouvoir une prise de conscience et un engagement en faveur d'une pleine participation, d'une égalité et d'une autonomisation des personnes handicapées au Libéria, plusieurs actions ont donc été menées, passant notamment par le renforcement des capacités des organisations de personnes handicapées, la mise en œuvre d'actions de plaidoyer, de consultations avec des dirigeants locaux, ainsi que des actions de sensibilisation et de développement local inclusif, visant la mise en œuvre de la Convention des Droits des Personnes Handicapées (CDPH).

Les activités du projet DECISIPH ont commencé en août 2011 avec un diagnostic participatif. Une équipe composée de 5 organisations de personnes handicapées locales, de représentants de communautés et de Handicap International a entrepris une étude dans les quatre localités infra-urbaines de Monrovia. Afin de doter ces localités de compétence de base et d'outils de recherche, Handicap International a proposé une formation de deux jours, dispensée par l'équipe chargée de l'étude. Les enquêteurs ont eu recours aux questionnaires, groupes de discussion, interviews avec des personnalités influentes et des visites d'étude dans les communautés.

Ce diagnostic a entre autres révélé une méconnaissance de la CDPH, l'absence de représentation des personnes handicapées dans les instances de décision au niveau des communautés et des districts, une discrimination à l'encontre des personnes handicapées dans les services sociaux de base (du fait notamment de l'inaccessibilité des écoles, centres de santé, banques, transports publics, programmes, rues, mairies, et bâtiments). Il est également ressorti de l'étude que les autorités locales n'étaient pas suffisamment informées de l'existence des OPH d'une part, et que les OPH et les personnes handicapées ne connaissent pas non plus suffisamment l'existence de services sociaux de base dans leurs districts respectifs.

Il a par ailleurs permis de se rendre compte que les acteurs clés, notamment les membres des communautés, les autorités locales, les fournisseurs de services et les personnes handicapées elles-mêmes, sont disposés à travailler ensemble pour sensibiliser les populations aux droits des personnes handicapées et à entreprendre des actions concrètes pour la promotion d'une société inclusive au Libéria.

Des objectifs et résultats attendus ont été définis suite à ce diagnostic, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des actions locales inclusives. Il a par ailleurs encouragé l'instauration de partenariats et d'alliances avec les OPH et les organisations publiques ayant pour objectif de sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés par le handicap.

Sur la base de ce diagnostic participatif, plusieurs formations ont été proposées aux OPH, dans le but d'informer les agents de sensibilisation sur les méthodes de sensibilisation et sur les questions liées aux droits du handicap et à l'inclusion des personnes handicapées. Un atelier sur la CDPH a notamment été organisé sur le thème « *Renforcement des capacités pour le suivi de la convention* » à l'intention des personnes handicapées. Cet atelier a permis d'identifier les principaux défis liés au suivi de la CDPH et d'engager une réflexion sur la façon dont celle-ci peut influencer sur le travail du comité de la CDPH et des autres organisations parties au traité sur les Droits de l'Homme, et la façon dont ces stratégies de suivi peuvent être utilisées pour faciliter la mise en œuvre de la CDPH. Cet atelier multi-acteurs s'est déroulé en présence de 25 représentants d'OPH, de la société civile, du gouvernement du Libéria et de Handicap International.

Mali La place essentielle des partenaires dans la vie du projet

Au Mali, le Groupe National de Coordination et de Suivi (GNCS) du projet est mis en place depuis 2008, avec le démarrage du DECISIPH. Le Groupe comprend à la fois :

- les partenaires associatifs et de la société civile, OPH ou non tels que l'Association Malienne des Droits de L'Homme (AMDH), la Fédération Malienne des Association de Personnes Handicapées (FEMAPH), le Conseil National de la Jeunesse (CNJ), l'Association Malienne des Juristes Handicapées (AMJH), la Coordination des Associations et ONG Féminines du Mali (CAFO)
- et les partenaires institutionnels : l'Assemblée Nationale, le Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT), la Direction Nationale du Développement Social (DNDS), la Décennie Africaine des Personnes Handicapées.

Le GNCS a notamment un rôle dans l'élaboration de la planification annuelle détaillée des activités du projet au niveau national ; dans la diffusion de l'information, des publications et des outils de sensibilisation aux Organisations de Personnes Handicapées locales ; en tant que participants aux activités et responsables du suivi/évaluation.



© Handicap International

Pour assurer la pérennité du projet, une stratégie de transfert des compétences et d'autonomisation des OPH a été développée. Les partenaires sont donc à la fois les bénéficiaires et les principaux acteurs des actions mises en place.

L'exemple le plus parlant est celui des formateurs nationaux, qui ont été formés par le projet DECISIPH pour mener des actions de sensibilisation. Depuis 2009, ce sont 14 formateurs nationaux issus des OPH qui ont été formés pour la sensibilisation des acteurs locaux et qui ont mené environ 500 séances de sensibilisation dans 90 localités auprès des acteurs locaux clés (élus, autorités traditionnelles et religieux, enseignants, agents de santé, responsables d'associations y compris des OPH, etc.). Ces actions de sensibilisation ont permis de rassembler les décideurs locaux autour de la thématique du handicap, essentiellement sur les enjeux de l'éducation, de la participation citoyenne, mais aussi de la santé au niveau national.

Au-delà des actions de sensibilisation, les formateurs ont accompagné les OPH dans leurs activités quotidiennes. La finalité recherchée est d'amener les formateurs nationaux à animer à leur tour des sessions de formation. Dans ce cadre, l'équipe du projet DECISIPH a décidé de confier la formation en vie associative des OPH.

Ce transfert de compétences constitue un pas important dans la pérennisation des acquis du projet DECISIPH et pour aller vers l'autonomisation des OPH.

Bénin Renforcer les compétences des OPH une meilleure capacité d'intervention

Au Bénin, l'une des principales réalisations du projet DECISIPH est d'avoir redynamiser les différentes organisations représentant les personnes handicapées. DECISIPH a en effet contribué à renforcer le mouvement associatif des personnes handicapées. Aujourd'hui, un réseau – le Réseau des Associations de Personnes Handicapées de l'Atlantique et du Littoral (RAPHAL)- composé de 25 Organisations de Personnes Handicapées (OPH) est opérationnel dans la zone d'intervention du projet. Les OPH membres de ce réseau ont ainsi bénéficié de plusieurs formations (plaidoyer, vie associative et outils de gestion, méthodologie d'élaboration de projet, leadership local, méthodologie d'autodiagnostic, planification stratégique) afin de renforcer leurs connaissances et compétences et leur permettre de mieux accomplir leurs missions. Parallèlement, cet appui au mouvement associatif a accompagné le processus de refondation de la fédération nationale. La stratégie définie pour aboutir à cette refondation consiste à mettre en place d'autres réseaux départementaux à l'instar du RAPHAL. Cette refondation est très importante et donnera aux pouvoirs publics un interlocuteur légitime sur les questions concernant les personnes handicapées au Bénin.

Les activités de renforcement de capacités du projet ont d'ailleurs aussi visé les acteurs publics, en vue d'une meilleure prise en compte du handicap dans les actions de développement.

Niger Sensibilisation et Plaidoyer pour aller vers plus d'inclusion

Après cinq années de mise en œuvre du projet DECISIPH au Niger, un certain nombre d'organisations de personnes handicapées et organismes publics ont vu leurs capacités renforcées, notamment en matière de sensibilisation et plaidoyer. De ce point de vue, le projet DECISIPH s'est distingué au Niger par le caractère novateur des activités.

En 2012, sur les 17 formateurs nationaux formés en 2009, 10 ont été sélectionnés, sur la base de critères de motivation, de disponibilité et de performance. Ces formateurs nationaux ont désormais un niveau élevé de maîtrise des questions des droits des personnes handicapées et ont entrepris de mener des séances de sensibilisation de haut niveau (auprès des conseillers de la présidence du Niger, de la commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ...).



© M. Cupillard pour Handicap International

En parallèle, deux pièces de théâtre forum été conçues pour des animations en milieu communautaire. Les thèmes abordés sont notamment la discrimination envers les personnes handicapées et la mendicité au Niger. Cette activité a permis à des personnes handicapées et non handicapées de jouer ensemble et de mettre en scène leurs vécus et leurs problèmes quotidiens.

Du côté des actions de plaidoyer, les deux fédérations (FNPH et FENISPHA) ont mis en œuvre deux campagnes nationales de plaidoyer sur « l'éducation, l'emploi et la formation professionnelle des personnes handicapées » et sur « l'adoption d'une loi sur l'égalisation des chances des personnes handicapées ». Au niveau local, 25 microprojets plaidoyer ont été financés dans la période du projet, sur diverses thématiques (scolarisation des enfants handicapés, accès aux soins, inclusion des personnes handicapées dans le processus des élections municipales ...).

Les journées nationale (31 juillet) et internationale (3 décembre) des personnes handicapées ont aussi donné aux fédérations et OPH locales l'opportunité de faire du plaidoyer

et de mener la sensibilisation.

Ces actions de plaidoyer ont contribué à une évolution assez significative du contexte à plusieurs niveaux :

- Le cadre législatif a été marqué en 2010 par l'adoption de l'ordonnance 028 de mai 2010 complétant et modifiant l'ordonnance 93-012 du 12 mars 1993, fixant les règles minima de protection sociale des personnes handicapées et ses décrets d'application ;
- Un document de la Politique Nationale de Protection Sociale a été élaboré, prenant en compte les personnes handicapées
- Le Niger a produit le premier rapport sur la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur les Droits des Personnes Handicapées;
- La FNPH s'est vue attribuer un siège au niveau du Conseil Economique, Social et Culturel, le handicap a été pris en compte dans le Plan du Développement Economique et Social pour la période 2012-2015 et intégré par l'institut National de la statistique des rubriques dans les fiches de recensement général de la population ;
- Un Comité National pour la Promotion des Personnes Handicapées a été créé

Sierra Leone L'engagement des acteurs au niveau institutionnel

La Sierra Leone est un bon exemple de pays mettant en menant des activités dans le domaine institutionnel pour une mise en œuvre efficace de la CDPH et une société plus inclusive, en partenariat avec les OPH.

En 2009, le projet DECISIPH a, en collaboration avec le Ministère de l'action sociale et des questions relatives au genre et à l'enfance, organisé un atelier consultatif national visant à définir une feuille de route pour la ratification de la Convention des Nations-Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Le communiqué et le cadre du plaidoyer issus de cet atelier ont mandaté les organisations de la société civile avec à leur tête le SLUDI pour préparer la ratification de la CDPH par le Parlement sierra léonais le 28 juillet 2009.

Cette même année, le projet DECISIPH a fourni les structures de coordination et les moyens financiers nécessaires à la mise en place du Comité technique sur le handicap (TCD) par le ministère de l'action sociale, du genre et de l'enfance. Le projet a par ailleurs financé plusieurs réunions du TCD au cours desquelles le projet de Loi sur le handicap a été finalisé avant son approbation par le gouvernement sierra léonais sous forme d'une loi parlementaire en mars 2011. Une assistance technique et financière a également été fournie par le projet DECISIPH en collaboration avec le ministère de l'action sociale et d'autres acteurs du secteur du handicap sous forme de réunions consultatives régionales à l'issue desquelles les quatre commissaires régionaux qui composent aujourd'hui la Commission nationale Handicap en Sierra Leone ont été élus. L'évolution des attitudes induites par les formations en plaidoyer dont les OPH et SLUDI ont bénéficié dans le cadre du projet a suscité l'intérêt du Président de la Sierra Leone qui a nommé une personne malvoyante au poste de Vice-premier-ministre chargé de l'action sociale, du genre et de l'enfance, et un autre à celui de Commissaire en chef de la Commission nationale pour les personnes handicapées. Toutes ces initiatives peuvent être considérées comme de bonnes pratiques résultant de la stratégie d'intervention mise en œuvre depuis le lancement du projet en 2008.

Les activités du projet dans le domaine du renforcement des capacités des OPH ont également produit des résultats au plan institutionnel. Ainsi, certaines personnes handicapées ont visiblement beaucoup gagné en estime de soi et en confiance, allant même jusqu'à se présenter aux élections générales qui se sont déroulées en Sierra Leone en 2012.

Les formateurs nationaux constituent un autre groupe de personnes ayant reçu des formations sur différents concepts thématiques liés au handicap et aux techniques de plaidoyer grâce auxquelles ils peuvent aujourd'hui jouer le rôle de points focaux (aux plans national et communautaire) pour les questions de handicap, servir d'interface avec les différentes couches de leurs communautés, et veiller à ce que la problématique du handicap soit prise en compte dans les activités, événements et rassemblements communautaires. En effet, ces formateurs se sont fortement impliqués, aux côtés des membres de la Commission électorale nationale (NEC), à la campagne de sensibilisation sur la liste électorale biométrique lancée pendant les campagnes pour les élections présidentielles, parlementaires et locales de 2012 en Sierra Leone.

À un autre niveau, les actions de plaidoyer soutenues par le projet DECISIPH par le biais des différentes OPH ont joué un rôle important dans la décision des forces de police sierra léonaises d'envisager de permettre aux jeunes personnes handicapées qualifiées de participer au processus de recrutement. Les départements Administration et TIC du siège de la police sierra léonaise à Freetown comptent aujourd'hui quatre jeunes handicapés parmi leurs agents.

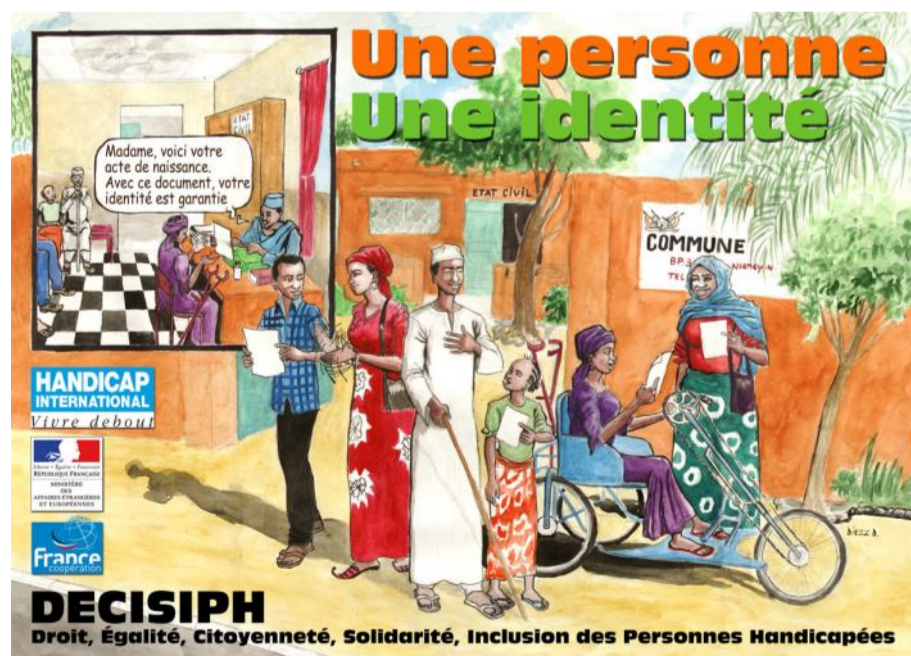
Burkina Faso Des politiques publiques qui prennent en compte les engagements internationaux

Le Burkina Faso illustre bien les acquis institutionnels obtenus au cours du projet DECISIPH. Sous l'effet conjugué du projet et des actions menées par d'autres ONG engagées dans la promotion et la défense des droits des personnes handicapées, plusieurs avancées ont été constatées :

- la création de la Direction de la Promotion et de la Protection des Personnes Handicapées (DPPH) ;
- la création du Conseil National Multisectoriel pour la protection et la promotion des Droits des personnes handicapées (COMUD-Handicap) avec pour mission de coordonner la mise en œuvre des actions en faveur de la protection et de la promotion des droits des personnes handicapées
- la création du SN3PH (secrétariat national pour la protection et la promotion des droits des personnes handicapées);
- l'adoption de la loi N°10 portant sur la protection et promotion des droits des personnes handicapées;

Au niveau local, cinq communes (PAMA, Kantchari, Bogandé, Zabré et Bittou) ont bénéficié d'un appui financier et technique pour la mise en œuvre d'actions de développement local inclusif à travers des microprojets.

Les organisations de personnes handicapées des communes concernées ont, de concert avec les mairies, travaillé à rendre accessibles physiquement des bâtiments publics (mairies, préfectures, sièges d'OPH, centres de soins...), établir des actes de naissance, cartes nationales d'identité et cartes d'électeurs, organiser des émissions radiophoniques sur les droits des personnes handicapées, instaurer des journées communales pour personnes handicapées, voter une ligne budgétaire pour appuyer annuellement les OPH.



Togo L'accès aux services et notamment à l'information, une clé du développement local inclusif

Au Togo, de 2009 à 2013, des ouvrages d'accessibilité ont été réalisés dans plusieurs structures, telles que la salle de documentation de la Bibliothèque Nationale, le service nationalité de la Mairie de Dapaong, la salle de réunion de la préfecture de Tône, le commissariat de police de Dapaong ou encore l'unité de soins périphériques de Mission Tové.

Outre l'accessibilité physique aux services, le projet DECISIPH a aussi beaucoup insisté sur l'accès à l'information sur les services (procédures d'obtention des actes de naissance et état civil, accès au micro crédit, etc.), mais aussi l'information sur le handicap, de manière plus générale.

Handicap International et ses partenaires ont également travaillé sur les TIC comme un outil d'accès à l'information pour les personnes handicapées. Par exemple, la mise en accessibilité de cybercafés et la mise à disposition de logiciels spécifiques ont été réalisés à Lomé et Dapaong.

En octobre 2012, les membres des OPH ont aussi été formés à l'inclusion numérique, qui se définit par l'utilisation de l'outil informatique et d'internet par tous, y compris les personnes handicapées et quel que soit le type de handicap.

Le Togo a, dans le même temps, joué la carte régionale : la FETAPH est en effet l'une des deux fédérations qui ont coordonné le développement du Portail Régional Ouest Africain sur les Droits des Personnes Handicapées (PROADIPH), conjointement avec la coordination régionale du projet DECISIPH.

Jusqu'à présent et avant le transfert à la FOAPH, le réseau des animateurs du portail était en effet coordonné par la FETAPH et la FEMAPH. En mai 2012, à Lomé, 8 membres des OPH du Mali, du Bénin et du Togo ont été formés aux outils d'animation du site. Les points focaux basés au Togo et au Mali ont ensuite assuré la coordination des animateurs formés dans tous les pays, pour une alimentation régulière du site grâce aux informations locales, nationales et régionales disponibles sur les droits, l'accès aux services et l'inclusion.



© Handicap International

Sénégal Jouir enfin de tous les droits, grâce à la complémentarité des actions



© J.-J. Bernard / Handicap International

Tous les axes développés ci-dessus ont vu des activités mises en œuvre dans tous les pays du projet. L'exemple du Sénégal permet définitivement de comprendre à quel point elles sont complémentaires.

Le DECISIPH a cinq années d'intervention au Sénégal :

- Cinq ans, pour aboutir à un changement de perception sur le handicap, grâce à la sensibilisation,
- Cinq ans dans lesquels a été ratifiée la Convention des Nations Unies relatives aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH) et promulguée la loi d'orientation sociale sur la protection et la promotion des droits des personnes handicapées, grâce au plaidoyer
- Cinq ans pour arriver à faire financer des actions par les collectivités locales au profit des personnes handicapées, l'approche de Développement Local Inclusif (DLI) aidant
- Cinq ans pour une appropriation de la thématique du handicap par les services technique grâce au renforcement des capacités.



© J.-J. Bernard / Handicap International

Quatre composantes ont sous-tendu la mise en œuvre du DECISIPH au Sénégal, pour contribuer à l'amélioration de la prise en compte des personnes handicapées dans les communes de Pikine, Saint-Louis, Podor et Ziguinchor:

- Le renforcement des capacités sur la thématique du handicap a permis d'harmoniser les concepts clés auprès de tous les acteurs publics : élus locaux, services techniques déconcentrés et décentralisés, organisations de personnes handicapées
- La sensibilisation du grand public a donné l'occasion de réduire les barrières culturelles, et faire évoluer la perception du handicap ;
- Le plaidoyer soutenu des OPH a conduit à la mise en place d'un cadre juridique et législatif adapté au handicap, au niveau national comme local et la réalisation d'action de développement local Inclusif : le premier Plan Régional de Développement Intégré (PRDI) réalisé à Saint-Louis, les Plans d'Investissement Communaux de Podor, de Pikine Nord, le budget participatif de la Commune de Ziguinchor ;
- Le renforcement organisationnel des associations de personnes handicapées a facilité l'instauration de la bonne gouvernance en leur sein, leur intégration dans les instances de décision, et leur participation citoyenne.

Le projet DECISIPH c'est aussi un comité national dynamique regroupant les représentants des communes et régions d'intervention. Les réunions semestrielles régulièrement tenues ont servi de cadre pour échanger sur le bilan et partager les orientations pour de meilleurs effets des actions du projet sur les communautés.

Perspectives et défis à venir...

De nombreux défis quant à l'inclusion des personnes handicapées dans les processus de développement restent à venir. Les actions visant à l'accès aux services pour tous les citoyens et la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées doivent se poursuivre.

Les initiatives et dynamiques mises en place au travers du projet DECISIPH doivent être pérennisées, sous l'impulsion des organisations de personnes handicapées, au niveau local et au niveau national dans chaque pays.

Plusieurs actions allant dans ce sens doivent être poursuivies par les organisations de personnes handicapées :

- Le développement des actions de sensibilisation et de plaidoyer menées par les formateurs nationaux, et la diffusion leur expertise auprès des acteurs du développement (autorités, prestataires de services, organisations de la société civile et ONG Internationales), pour la mise en place de projets, programmes et politiques inclusives ;
- Le renforcement des organisations de personnes handicapées, dans leur structure et fonctionnement, mais aussi en termes de représentativité (prise en compte des différents types de handicap, genre,...), et ce afin qu'elles soient en mesure de mener des projets d'envergure sur la thématique ;
- Le renforcement des liens et de la synergie entre les organisations de personnes handicapées et le mouvement de la société civile au sens large, dans chaque pays ;
- Le partage et la diffusion d'informations au niveau Ouest-Africain et au-delà, au travers du portail PROADIPH et des réseaux sociaux notamment mais aussi de voyages d'échanges entre les pays ;
- La poursuite des actions de plaidoyer menées dans les pays et auprès des instances ouest-africaines, par la FOAPH.



© J-J. Bernard pour Handicap International

Au-delà du projet DECISIPH, Handicap International va continuer à s'inscrire dans ces objectifs de manière transversale, et ce :

- en apportant une expertise technique aux acteurs du développement dans la mise en place de politiques, programmes et projets inclusifs ;
- dans le processus de renforcement des organisations de personnes handicapées, en vue de leur autonomie et indépendance pour une réelle pérennité des actions.

Au niveau de la sous-région, plusieurs initiatives peuvent déjà être relevées, par exemple :

Au Bénin, les activités réalisées dans le cadre du projet DECISIPH ont favorisé l'élaboration d'un autre projet dénommé : « Pour une meilleure intégration et participation des personnes vulnérables et en particulier des personnes handicapées à la gouvernance locale au Bénin », soutenu financièrement par l'Union Européenne (UE). Ce projet, qui a démarré en mars 2013 et prendra fin en 2017, s'inscrit dans la continuité des actions engagées dans le cadre de DECISIPH. Son objectif spécifique est de « Contribuer au renforcement des capacités de la Mairie et des organisations de la société civile (OSC) de Cotonou pour favoriser la participation des personnes vulnérables, en particulier les personnes handicapées, au dialogue et à la gouvernance locale ». Il doit encourager une plus forte implication des OPH et des OSC dans le processus de développement local et promouvoir la pleine intégration des OPH dans le mouvement de la société civile, en partenariat avec des acteurs tels que la Maison de la Société Civile et Social Watch Bénin.

Au Libéria, les actions entreprises se poursuivront dans le cadre d'un projet triennal financé par l'Union européenne et qui est mis en œuvre au Libéria depuis 2012, sur le même thème que le projet DECISIPH mais à une échelle plus grande. Ce projet, dénommé "Making it Work, Empowering disabled people organizations and their networks in Liberia" et mis en œuvre par Handicap International en collaboration avec l'ONG italienne AIFO et la NUOD, la Fédération Libérienne de personnes handicapées, vise à renforcer les capacités des OPH; en termes de plaidoyer et de gestion, dans les 15 comtés du Libéria. Il s'inscrit donc dans la continuité du projet DECISIPH et se poursuivra pendant au moins un an après la fin de celui-ci.

Au Niger, un nouveau projet intitulé « Promotion du développement local inclusif au Niger via le renforcement de la participation citoyenne des personnes en situation de handicap » mis en œuvre par Handicap International en partenariat avec la Fédération Nigérienne de Personnes Handicapées (FNPH) et soutenu par l'Union Européenne a déjà démarré à Niamey et Maradi. Il vise essentiellement la poursuite du renforcement des capacités de la FNPH pour plus d'autonomie et son ouverture aux autres OPH et acteurs de la société civile pour une société inclusive.

La FNPH va également mettre en œuvre un projet intitulé « Agir pour une meilleure jouissance des droits et une participation citoyenne des personnes handicapées au Niger » dans les régions de Niamey, Dosso, Tahoua, Tillabéry, avec le soutien de l'Union Européenne.

Au Burkina Faso, au Mali, au Sénégal, en Sierra Leone, au Togo et plus largement au niveau sous régional, Handicap International et les différents partenaires de la société civile, prestataires et services et décideurs au niveau local et national sont également en cours de réflexion et en vue de l'élaboration de nouveaux projets.

2015 et après ? Mieux prendre en compte les populations marginalisées et en particulier les personnes handicapées

Actualité internationale La définition des objectifs du millénaire après 2015 et la nécessité de mieux prendre en compte les populations marginalisées et en particulier les personnes handicapées, soulignée par les Nations Unies

Cette année, l'actualité liée à la convention des droits des personnes handicapées est particulièrement riche au plan international. Après la traditionnelle conférence des Etats parties – qui s'est tenue du 12 au 14 juillet 2013 – l'Organisation des Nations Unies (ONU), et plus particulièrement son Assemblée Générale, ont convoqué les Etats à une réunion de haut niveau sur le handicap, sous le thème : « La voie à suivre : l'intégration du handicap dans l'agenda du développement avant et après 2015 ». Les représentants des Etats Membres de l'ONU, d'observateurs et de représentants de diverses institutions des Nations Unies, les organisations de personnes handicapées, la société civile et le secteur privé ont ensemble échangé sur le développement inclusif, notamment à travers deux tables rondes ; l'une sur la coopération internationale, régionale et les partenariats ; et l'autre sur l'agenda post-2015 et l'accès des personnes handicapées au développement.

Les défis de l'inclusion numérique En marge de la rencontre, l'Union Internationale des Télécommunications avait organisé un événement pour le lancement de son rapport « Utiliser les TIC pour instaurer un cadre de développement tenant compte de la question du handicap ». L'objectif de ce rapport est d'aider à comprendre dans quelle mesure les TIC permettent l'inclusion économique et sociale des personnes handicapées. Il liste un certain nombre de défis auxquels il faut encore faire face, tout en soulignant les actions concrètes à mettre en œuvre pour définir un agenda de développement incluant le handicap.

C'est ce même objectif qui animait le projet PROADIPH, déposé conjointement par DECISIPH et les fédérations partenaires, auprès de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

Si le projet avec l'OIF est aujourd'hui clos, le portail continue à vivre. Sur le point d'être transféré à la FOAPH, il est animé par les organisations de personnes handicapées et a pour vocation de continuer à promouvoir les échanges entre les organisations de personnes handicapées, et plus largement organisations de la société civile dans la sous-région. Le portail permet également de mettre à disposition des acteurs du développement (OSC, autorités, prestataires de services, ONG, bailleurs de fonds,..) des ressources et outils pour plus d'inclusion dans leurs actions.



Résultats de la réunion de haut-niveau

Un document final a été adopté par acclamation lors de la réunion, indiquant les mesures précises à prendre pour faire converger la Convention relative aux droits des personnes handicapées et des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres accords internationaux relatifs à l'intégration des personnes handicapées.

<http://www.un.org/fr/ga/68/meetings/disability/>



Contacts PROADIPH

Site internet : www.proadiph.org



<https://www.facebook.com/Proadiph>



<https://twitter.com/proadiph>

Administrateur régional Bénin, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Niger, Togo : N'kekpo Koffi Mensah Dodzi didier@proadiph.org

Administrateur régional Mali Sénégal Guinée Mauritanie : Mamadou Sissoko sissoko@proadiph.org

Publications

Utiliser les TIC pour instaurer un cadre de développement tenant compte de la question du handicap



UIT, Septembre 2013 (Disponible en anglais - "The ICT Opportunity for a Disability-Inclusive Development Framework")

<http://www.itu.int/en/action/accessibility/Documents/The%20ICT%20Opportunity%20for%20a%20Disability%20Inclusive%20Development%20Framework.pdf>

DECISIPH Newsletter

Sicap Amitié 1- Avenue Bourguiba
Villa n°3079 - Complexe Gamma
Dakar, Sénégal

Coordination
Mylène Pépin

Edition
Mylène Pépin

Contributions :
Chefs de projet

Photos
Handicap International

Téléphone - Fax
+221 33 869 70 41/33 825 28 00

eMail: suivre-regio-decisiph@hi-sen.org

www.proadiph.org

HANDICAP INTERNATIONAL

decisiph

Partenaires financiers :

